

[← RETOUR \(/Annonces/lister\)](#)

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

REGION CENTRE VAL DE LOIRE

M. François BONNEAU - Président
DPECS
9 rue Saint Pierre Lentin
CS 94117
45041 ORLEANS - Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30
SIRET 23450002300028



 [Correspondre avec l'Acheteur \(https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=entCom.poserQuestion&type=Quest&typeAff=client&IDM=1423893\)](https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=entCom.poserQuestion&type=Quest&typeAff=client&IDM=1423893)
(<https://www.centre-valdeloire.fr/>)

L'avis implique un marché public.

Groupement de commandes : Non

Objet ACQUISITION D'UNE OEUVRE D'ART EXISTANTE DANS LE CADRE DE L'OBLIGATION DE DECORATION DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES DITE DU « 1 % ARTISTIQUE » EPLEFPA A FONDETTES (37) - CONSTRUCTION D'UN PÔLE "EAU - PAYSAGE - AGRICULTURE"

Référence 24-1%ART01

Type de marché Services

Mode Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat Sans objet

Lieu d'exécution principal EPLEFPA A FONDETTES - La Plaine - BP 40079
37230 FONDETTES

Durée 3 mois

Description Le présent marché a pour objet l'achat d'une ou plusieurs réalisations artistiques existantes dans le cadre de l'obligation de décoration des constructions publiques dite du « 1% artistique » pour l'EPLFPA à Fondettes (37) - Construction du pôle « Eau - Paysage - Agriculture ».
L'acquisition s'inscrit dans la procédure du « 1% artistique » fixée aux articles L.2172-2 et R 2172-7 et R 2172-8 à 2172-16 du code de la commande publique et définie dans le décret 2022 - 667 du 29 avril 2002 modifié par le décret 2005-90 et du 4 février 2005, relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques.

Code CPV principal 92311000 - Oeuvres d'art

Forme Prestation divisée en lots : Non
Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Liste et description succincte des conditions :

DOCUMENT "CADRE DE PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION D'ACQUISITION" DONT RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS A COMPLÉTER - les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents ; - les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8254.2 à D.8254-5 du code du travail ; - un certificat attestant de la régularité de la situation du candidat au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, délivré par l'association de gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés si l'attributaire emploie plus de 20 salariés ; - le jugement de redressement judiciaire le cas échéant.

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

DOCUMENT "PROGRAMME DE L'ACQUISITION ARTISTIQUE (VALANT CCTP ET RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION) : VOIR LES PIÈCES COMPOSANT OBLIGATOIREMENT LE DOSSIER DE PRÉSENTATION EN LANGUE FRANÇAISE ET DÉMATÉRIALISÉ (PAGES 8 ET 9).

La prestation est réservée à une profession particulière.

| | |
|-------------------------------|--|
| Critères d'attribution | Réduction du nombre de candidats : Non La consultation comporte des tranches : Non Possibilité d'attribution sans négociation : Oui Visite obligatoire : Non |
| Renseignements | Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif). |
| Documents | Correspondre avec l'Acheteur (https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=entCom.poserQuestion&type=Quest&typeAff=client&IDM=1423893) Règlement de consultation (https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=dce.dRC&IDM=1423893) Dossier de Consultation des Entreprises (https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=dematEnt.login&type=DCE&IDM=1423893) |
| Offres | L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui Remise des offres le 15/04/24 à 12h00 au plus tard. |
| Dépôt | Déposer un Pli dématérialisé (https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=demat.termes&IDM=1423893) Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite |

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Le dépôt des propositions s'effectue exclusivement sur la plateforme des marchés publics de la Région Centre Val de Loire (AWS) : <http://achats.regioncentre-valdeloire.fr>
La participation est réservée à une profession particulière : tout artiste, graphiste et designer, émergent ou expérimenté, français ou étrangers, engagé dans une démarche professionnelle est éligible, à la condition qu'il soit en règle avec ses obligations en vigueur en matière sociale et fiscale dans son pays d'origine ou de résidence.
Les spécificités du projet architectural et de son site sont décrites dans le programme de l'acquisition artistique (valant CCTP et règlement de la consultation).
L'enveloppe financière allouée à l'acquisition est de 31 000 € TTC. Les artistes peuvent inclure dans leur proposition d'acquisition une ou plusieurs oeuvres. Ils sont libres d'utiliser l'enveloppe budgétaire sans jamais la dépasser. Le prix de vente proposé doit inclure tous les frais afférents à l'acquisition de l'oeuvre : prix de l'oeuvre elle-même, avec les frais de transport, le conditionnement nécessaire à son acheminement au lycée, l'encadrement, le socle ou tout autre support pour son installation pérenne avec sa notice et une présentation publique (élèves et communauté éducative) avec pose d'un cartel et dépôt d'une documentation au CDI.

Envoi le 21/02/24 à la publication

Publication aux supports de presse suivants : Devenir art - Web



PROGRAMME DE L'ACQUISITION ARTISTIQUE
(VALANT CCTP ET REGLEMENT DE LA CONSULTATION)

MARCHE PUBLIC
PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Construction du pôle « Eau - Paysage - Agriculture » à l'EPLEFPA à Fondettes
(37)

Acquisition d'une œuvre d'art existante, dans le cadre de l'obligation de
décoration des constructions publiques dite du « 1% artistique »

Conseil Régional Centre-Val de Loire
9 rue St-Pierre Lentin
CS 94117
45041 ORLEANS CEDEX 1
Tél : 0238703030

1 – Cadre général

Le présent marché a pour objet l'achat d'une ou plusieurs réalisations artistiques existantes dans le cadre de l'obligation de décoration des constructions publiques dite du « 1% artistique » pour l'EPLEFPA à Fondettes (37).

Lieu(x) d'exécution :
La Plaine - BP 40079
37230 Fondettes
Tél. : 0247420106
www.tours-fondettes-agrocampus.fr

2 – Les principes généraux de l'acquisition d'une œuvre d'art existante

La participation est réservée à une profession particulière : tout artiste, graphiste et designer, émergent ou expérimenté, français ou étrangers, engagé dans une démarche professionnelle est éligible, à la condition qu'il soit en règle avec ses obligations en vigueur en matière sociale et fiscale dans son pays d'origine ou de résidence.

L'enveloppe financière allouée à l'acquisition est de 31 000 € TTC.

Les artistes peuvent inclure dans leur proposition d'acquisition une ou plusieurs œuvres. Ils sont libres d'utiliser l'enveloppe budgétaire sans jamais la dépasser.

Le prix de vente proposé doit inclure tous les frais afférents à l'acquisition de l'œuvre : prix de l'œuvre elle-même, avec les frais de transport, le conditionnement nécessaire à son acheminement au lycée, l'encadrement, le socle ou tout autre support pour son installation pérenne avec sa notice et une présentation publique (élèves et communauté éducative) avec pose d'un cartel et dépôt d'une documentation au CDI.

En effet, aucun autre frais supplémentaire que celui indiqué dans le dossier d'acquisition ne pourra être pris en charge par la Région Centre-Val de Loire à l'exception du 1,1% diffuseur (payé en direct par la Région).

3 – Composition du comité artistique

Le marché de décoration des constructions publiques est attribué par la Région Centre Val de Loire à un ou plusieurs artistes vivants après avis du comité artistique.

Pour chaque comité artistique les personnes présentes sont les suivantes :

- Le maître d'ouvrage ou son représentant, qui en assure la présidence ;
- Un représentant des utilisateurs du bâtiment ;
- Le maître d'œuvre ;
- Le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant ;

- Trois personnalités qualifiées dans le domaine des arts plastiques :
- Deux personnalités qualifiées désignées par le directeur régional des affaires culturelles, dont une choisie sur une liste établie par les organisations professionnelles d'artistes ;
- La troisième est désignée par la Région Centre-Val de Loire.

4 – Présentation de l'établissement

Le Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (LEGTA), nommé « Lycée », est l'un des 5 centres constitutifs de l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) de Tours-Fondettes agro campus qui comprend également :

- un Centre de Formation par la voie de l'Apprentissage (CFA) ;
- un Centre de Formation et de Promotion Professionnelle Agricole (CFPPA) pour la formation continue ;
- une Exploitation agricole ;
- une Exploitation viticole.

L'établissement développe ses activités sur les sites suivants : Fondettes, Chinon, la Ferme dite du Grand-Barré, Charentilly et Tours-Nord (pour les « Jardins perchés »).

Le site de Fondettes est probablement à l'origine le siège d'une villa gallo-romaine. Une closerie y a été édiflée plus tard, ravagée en 1871 par un incendie. Elle fut remplacée par un château, construit à l'initiative d'Eugène Goüin, au XIXe siècle. Celui-ci, issu d'une famille de banquiers tourangeaux, était maire de Tours, conseiller général, député en 1871, maire de Fondettes en 1874, puis sénateur de 1884 à 1892.

En 1950, la famille Goüin revend le château au conseil général d'Indre-et-Loire, la propriété devient alors le siège du Lycée agricole de Tours-Fondettes. En 1953, un film documentaire, intitulé Au château de la Plaine, est tourné dans l'enceinte du bâtiment tourangeau (<https://memoire.ciclic.fr/11702-au-chateau-de-la-plaine>).

Visite virtuelle du lycée : <https://www.hdmedia.fr/visite-virtuelle/hd/cbpqnpoiB-tours-fondettes-agrocampus.html>

Les formations

L'établissement a pour vocation de former par la voie scolaire, l'apprentissage et la formation continue toute personne ayant un projet en rapport avec l'agriculture, l'élevage, l'élagage, la viticulture, l'environnement, les travaux paysagers et la filière hippique.

La majorité des formations proposées intègrent des enseignements relatifs aux Sciences et Techniques de l'équipement, qui nécessitent des mises en pratique au sein de différents ateliers, aujourd'hui répartis dans plusieurs bâtiments sur l'ensemble du site.

APRÈS LA 3ÈME

Seconde générale et technologique

- > Seconde générale et technologique
- Seconde professionnelle
- > 2de Pro Production Horticole
- > 2de Pro Conduite d'élevage et de culture

APRÈS LA SECONDE

BAC Professionnel

> 1ère et terminale Production Horticole (spécialité florale et légumière avec section européenne)

> 1ère et terminale Polycultures Élevages

Bac général et technologique

> Bac technologique STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant)

> Bac Général

APRÈS LE BAC

BTSA

BTSA Viticulture-Œnologie

BTSA Métiers du végétal : Alimentation, Ornement et Environnement

BTSA Productions Animales

BTSA Gestion et Maîtrise de l'Eau - GEMEAU

5 - Le projet de construction d'un pôle « Eau – Paysage – Agriculture »

Le projet de construction d'un pôle « Eau – Paysage – Agriculture » a pour ambition de créer un nouveau pôle de compétences et de moyens, en regroupant au sein d'un même bâtiment, l'ensemble des ateliers utilisés dans un cadre pédagogique, ainsi que les autres ateliers de maintenance de l'établissement (Service Entretien, Exploitation Agricole...).

La création de ce pôle fonctionnel et identifié, doit permettre la mutualisation de certains équipements et surtout, favoriser le développement des interactions entre les différents usagers (apprenants / formateurs / agents).

L'opération est d'envergure puisqu'elle s'étend sur plus de 2.000 m².

6 - Les intentions architecturales du nouveau bâtiment

La volonté de préservation et de mise en valeur des espaces naturels a conduit le maître d'œuvre à proposer un bâtiment compact et longiligne avec une emprise adaptée au site qui permet de s'intégrer aux plantations de l'Arboretum et de l'espace boisé à préserver.

Construit suivant un axe est-ouest, les locaux sont éclairés sur deux façades principales, orientées au nord côté Arboretum et au sud, côté espace boisé.

Reliant l'externat existant et les serres situées au centre de l'agro campus, le nouveau bâtiment tisse un lien entre ces deux constructions et redonne une cohérence au bâti dans ce secteur du lycée.

L'externat, le nouveau Pôle, et les serres s'organisent en U autour de l'espace boisé. Ces bâtiments sont reliés par une nouvelle voirie. À l'arrière du nouveau bâtiment créé, le Arboretum bénéficie d'une délimitation claire qui le préserve et le met en valeur.

Avec une volumétrie simple et une implantation claire et fonctionnelle, le projet reprend la typologie « de corps de ferme » en utilisant des matériaux sobres et naturels.

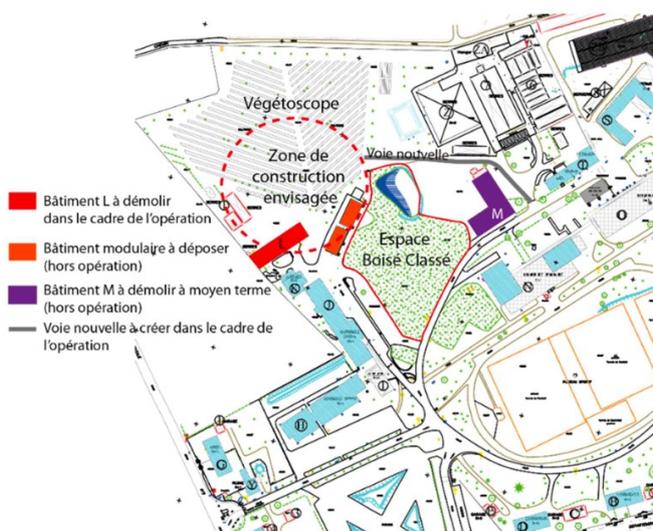
Le bâtiment est constitué de 2 longs volumes accolés, chacun présentant une volumétrie et une hauteur adaptée aux éléments du programme.

Côté cour, au Sud, les ateliers nécessitant une grande hauteur sont abrités par une longue toiture en zinc. Cette toiture est conçue en 3 pentes permettant de respecter les hauteurs nécessaires aux usages de chaque pôle. Cette grande toiture ondulée comprend des débords et des auvents qui offrent une protection au soleil côté sud, et assure la couverture des espaces de travaux extérieurs et des entrées au bâtiment et ateliers.

À l'arrière, côté nord, le volume est plus bas et couvert par une toiture terrasse. Ce volume abrite les locaux de formations, les vestiaires, les sanitaires et les salles de cours.

L'ensemble des façades est bardé de bois. Pour le volume Sud, les façades sont rythmées par des ouvertures aux dimensions variées qui assurent les accès aux différents ateliers. Une trame structurelle en bois, en saillie de la façade, séquence ce volume, mettant ainsi en valeur son système constructif apparent bois. Sur les parties pleines, le projet prévoit un traitement en bardage pré-grisé sur toute la périphérie du volume.

Le volume Nord est rythmé par 3 patios qui séquence la façade Nord du bâtiment et assure une liaison visuelle avec l'Arboretum. Ces patios offrent de larges échappées visuelles sur l'espace naturel et assure un éclairage naturel généreux de la circulation intérieure principale. L'ensemble du volume est traité en bardage bois pré-grisé, à l'instar du volume Sud des ateliers.





Vue du Pôle E.P.A côté Sud-Ouest

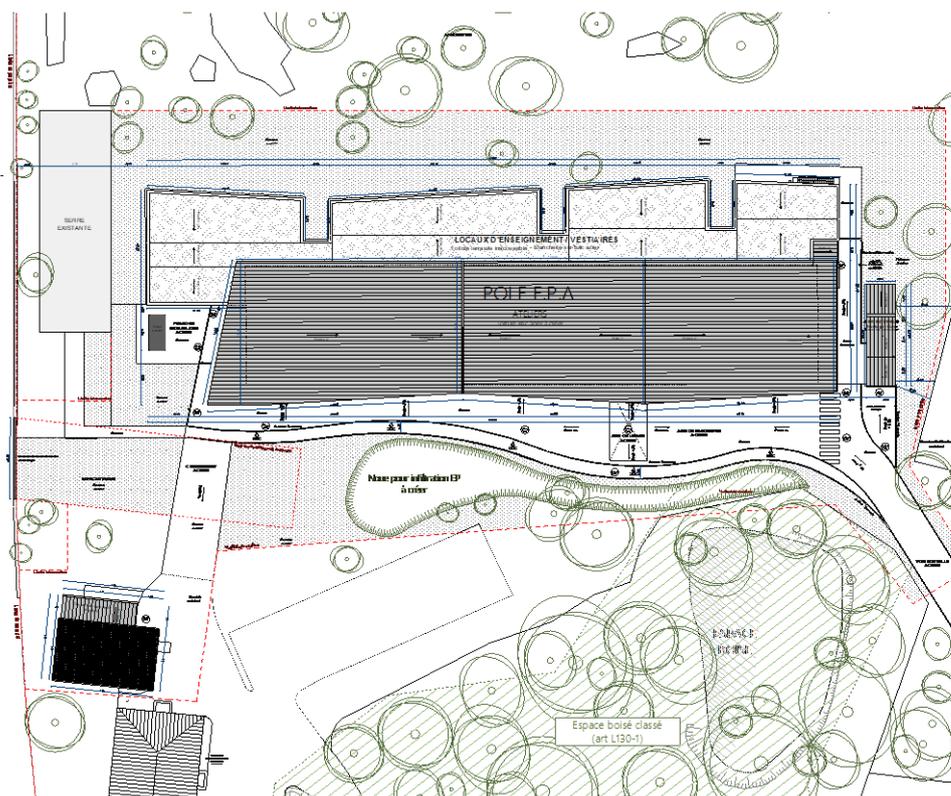


Vue du Pôle E.P.A côté Sud-Est


**CONSTRUCTION D'UN POLE
EAU - PAYSAGE - AGRICULTURE**
 Lycée de Fondettes
 La Plaine
 37230 FONDETTES

PLAN DE MASSE PROJETÉ

| | | |
|---|--|---|
|  YBA YBA - YVES BOUTIER ARCHITECTES 10, rue de la République 37000 TOURS |  INCA INCA - INSTITUT NATIONAL DE CONSTRUCTION 10, rue de la République 37000 TOURS |  FON 01 FON 01 - FONCTIONNEL 10, rue de la République 37000 TOURS |
|  FRANC FAIRE FRANC FAIRE - FRANC FAIRE 10, rue de la République 37000 TOURS |  FON 01 FON 01 - FONCTIONNEL 10, rue de la République 37000 TOURS |  FON 01 FON 01 - FONCTIONNEL 10, rue de la République 37000 TOURS |



7 - Les enjeux du 1% artistique pour la Région Centre-Val de Loire

Pour la Région, un lycée qu'il soit général, technique, professionnel ou agricole est un lieu de construction de la cohésion républicaine, de transmission des valeurs d'humanisme et d'apprentissage de la liberté de pensée. Cela repose notamment sur un principe de laïcité qui doit toujours être réaffirmé. L'œuvre d'art doit pouvoir raviver la dimension symbolique de ce lieu qu'est un lycée.

8 - La nature de l'achat d'art

Sont admis toutes les formes et tous les supports qui s'inscrivent dans le champ des arts plastiques et visuels, graphiques et numériques (dessin, peinture, sculpture, gravure, tapisserie, lithographie, photographie, vidéo, création numérique, design, graphisme, espace paysager). Il se décline par une ou plusieurs œuvres physiques, pérennes ou à protocoles.

L'artiste devra être attentif à :

- la rencontre entre l'œuvre et son public ;
- l'ouverture nationale et internationale qui doit s'articuler avec la production locale ;
- la dimension territoriale comprenant une attention au site, au projet architectural ainsi qu'à l'opération dans son ensemble ;
- la dimension pédagogique, l'attention et la relation aux différents publics.

L'installation de l'œuvre sur site par l'artiste sera accompagnée du plan de montage et d'actions (médiation, documentation, cartel) à destination des lycéens et des

enseignants leur permettant d'assurer, les années suivantes, la médiation nécessaire à la bonne perception et compréhension de l'œuvre par les nouveaux élèves.

9 – Les attentes de l'acquisition artistique

La proposition d'acquisition aura pour fil conducteur le thème du végétal.

Le thème du végétal prend un sens tout particulier dans le pôle « Eau – Paysage – Agriculture ». L'œuvre proposée à l'acquisition ne devra cependant pas être une simple illustration de celui-ci, mais devra l'aborder en offrant aux lycéens et usagers, un sujet de réflexion, contemplation, émotion, curiosité qui trouve sa place dans la vie lycéenne au-delà du moment de sa découverte.

L'emplacement susceptible d'accueillir cette œuvre existante proposée à l'acquisition est au choix ou les deux :

- à l'extérieur, sans toutefois perturber le passage des engins agricoles. L'œuvre peut ici se rapprocher d'un mobilier ou d'une sculpture (land art, tissage/tressage de végétaux, etc.) ;
- à l'intérieur, le couloir de circulation implique une proposition d'œuvre murale ou suspendue.

Le champ artistique est ouvert à l'ensemble des formes esthétiques.

Aucun médium n'est exclu tant que les contraintes sont respectées.

Ainsi, l'œuvre peut faire appel à tout moyen d'expression de la création contemporaine.

L'œuvre peut être composée d'un seul ou de plusieurs éléments.

L'œuvre devra contribuer à la familiarisation à l'art contemporain et l'appropriation par les lycéens.

L'œuvre devra s'inscrire dans une démarche d'écriture contemporaine.

L'œuvre devra être pérenne et son accrochage devra être sécurisé.

L'œuvre devra permettre l'accès de tous et ne soit pas contraire aux règles de sécurité et d'accessibilité des établissements d'enseignement de second degré.

L'œuvre ne devra pas nuire au bon fonctionnement de l'établissement, en particulier en matière de surveillance et de sécurité.

L'artiste devra prendre en compte dans sa proposition d'achat :

- des conditions climatiques locales, actuelles et à venir, si son œuvre est proposée en extérieur (vents entre autres) ;
- de l'obsolescence des modalités techniques et en prévoir l'évolution dans le temps.

10 – Les pièces composant obligatoirement le dossier de présentation

En langue française et dématérialisé :

1. Un Curriculum vitae précisant date de naissance, formation, exposition, résidence, commande, acquisition, bibliographie..., publications éventuelles (en pdf) ;

2. Un portfolio de 20 pages maximum permettant d'apprécier la démarche artistique dans son ensemble (visuels et textes), au format paysage ;

3. Le cadre de présentation des dossiers d'acquisition dûment complété* :

A. page 2 / renseignements administratifs** (avec cases à cocher)

B. page 3 / présentation résumée de la démarche artistique

C. page 4 (à dupliquer en autant d'œuvres proposées) / un visuel et une description détaillée :

- titre, date de création, lieu ou exposition
- dimensions (H x L x P), support, techniques utilisées, volume, poids...
- modalités d'installation complète et autonome (fondations, fixations, durée installation...)
- pérennité, conditions d'entretien et de conservation
- prix de vente*** (euros TTC)
- mention d'édition : exemplaire unique, indication du nombre d'exemplaire avec mention des éditions d'artistes

D. page 5 / nature de la proposition et ce qui la motive

E. page 6 / proposition libre d'accompagnement pédagogique

4. L'acte d'engagement rempli et signé

* plusieurs formats de cadre de présentation sont proposés au choix, 1 seul doit être rempli (.doc ou .pdf).

** Tout attributaire d'un marché d'acquisition devra justifier avant notification qu'il est titulaire d'un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

11 - Les critères de choix

Le comité artistique analysera l'ensemble des dossiers artistiques reçus et procédera au choix d'une œuvre. Si le budget et/ou le contexte s'y prêtent, le comité artistique pourra proposer l'achat de plusieurs œuvres à un ou plusieurs artistes.

Les critères de choix de l'œuvre :

- qualité et adéquation de l'œuvre proposée à l'achat avec le programme de l'acquisition (14 points) ;
- motivations de l'artiste et engagement dans une démarche de création contemporaine (6 points).

Les dossiers incomplets seront déclarés irrecevables et ne seront pas examinés.

12 - Date de réception dématérialisée des propositions d'achats

15 avril 2024 avant 12h.

Le dépôt des propositions s'effectue exclusivement sur la plateforme des marchés publics de la Région Centre Val de Loire (AWS) : <http://achats.regioncentre-valdeloire.fr/>

Les renseignements complémentaires qui seraient nécessaires à la préparation des dossiers peuvent être demandés au plus tard 7 jours avant la date limite de réception, via AWS.

Aucun envoi par courrier électronique ou courrier postal.

Le résultat sera communiqué via la plateforme AWS. Aucun résultat n'est communiqué par téléphone.

13 - Le calendrier prévisionnel

- 15 avril 2024 : date limite de réception des dossiers d'achat
- Mi-Mai 2024 : examen des dossiers par le comité artistique et avis
- Juin 2024 : notification du marché d'acquisition par la Région Centre Val de Loire
- Été 2024 : installation de l'œuvre par l'artiste
- 4^{ème} trimestre 2024 : présentation de l'œuvre aux élèves et enseignants.

I.I

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

I.I.I Tours Fondettes Agrocampus

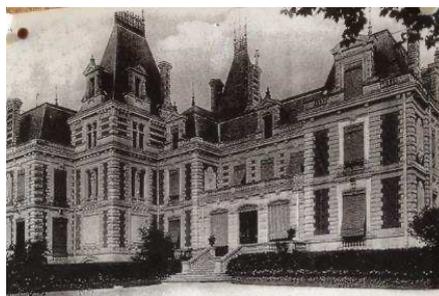
I.I.I.I Historique de l'établissement

L'école d'agriculture de Tours-Fondettes a été créée par arrêté du Ministre de l'Agriculture du 17 juillet 1950 et démarre son activité en 1951 sur le site du château de la Plaine à Fondettes.

C'est Eugène GOUIN qui avait fait construire le château entre 1873 et 1874, suite à l'incendie de la Closerie qui datait, elle, du XVIIIème siècle. En 1950, le Conseil Général fait l'acquisition du site, alors composé du château et d'autres bâtiments datant de la même époque ou plus anciens, mais également de vergers, du parc arboré, de prairies, d'une serre, et de jardins potagers. A l'époque de l'acquisition des animaux sont déjà présents : cheval, brebis, vaches, poules... témoignant du caractère agricole du site de « la Plaine ».

Dès son lancement, l'école d'agriculture a engagé des travaux, constructions et améliorations : construction d'une nouvelle serre, plantations et mises en culture variées, construction d'une chambre froide pour la conservation des fruits, extension et aménagement de la cuisine, construction d'un hangar agricole, puis le gymnase, le bâtiment d'internat, salles de classes, laboratoires, le centre professionnel.

L'établissement de Fondettes, pour son site principal de « La Plaine » est passé depuis son ouverture d'un contexte rural à péri-urbain et aujourd'hui quasi urbain. Il est enserré sur trois côtés et demi par un complexe composé de voies départementales et communales extrêmement fréquentées et de zones pavillonnaires qui n'ont cessé de se densifier, comme peuvent en témoigner les photographies aériennes présentées ci-dessous.



Le site en 1947, source Géoportail



Le site en 1961, source Géoportail.

En 2014, l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) devient Tours-Fondettes Agrocampus. Ce nouveau nom symbolise le lancement d'un nouveau projet sur l'EPLEFPA de Tours-Fondettes (37), un projet construit autour de trois préoccupations prioritaires : excellence, territoire, innovation qui doit permettre de relever trois défis : agro-écologie, révolution pédagogique, éducation à l'environnement.

I.I.I.II Les enseignements dispensés

Le Lycée agricole de Fondettes dépend du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Les activités du lycée sont en développement depuis plusieurs années. Les enseignements proposés par le Lycée, le CFA ou le CFPPA s'inscrivent dans des filières diversifiées qui relèvent spécifiquement des domaines de l'agriculture et de l'environnement : espaces verts, aménagement, vigne et vin, horticulture, élevage, hippisme, gestion de l'eau et de l'assainissement.

Les enseignements dispensés au Lycée relèvent des trois grandes voies suivantes :

- Voie professionnelle : 2nde Pro, BEPA (Brevet d'études professionnelles agricoles) et Bac Pro (Productions Animales ou Productions Horticoles).
- Voie Générale : Enseignement général et technologique depuis la seconde jusqu'au bac Scientifique ou au Bac STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant)
- Enseignement supérieur : 4 BTSA (Brevet de Techniciens Supérieurs Agricoles (Gestion et Maîtrise de l'Eau, Productions Animales, Production Horticole, Viticulture-Cœnologie).

Le CFA et le CFPPA proposent des formations diplômantes très variées :

- DIMA (Dispositif d'initiation aux Métiers en Alternance)
- CAP (Jardinier-Paysagiste, horticulture, métiers de l'agriculture « ruminants » et « grandes cultures », soigneur d'équidés)
- Certificat de Spécialisation Taille et soins des arbres
- BAC PRO (Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole option - Système à dominante élevage, Conduite et gestion de l'entreprise hippique, Aménagements Paysagers)
- BTS Aménagements Paysagers
- Brevets Professionnels (Travaux Aménagements Paysagers, Responsable d'Exploitation Agricole)
- Formation qualifiante d'ouvrier agricole saisonnier polyvalent
- Dispositif ADEMA (Découverte des métiers agricoles)

Certaines de ces formations sont effectuées par alternance. Les élèves concernés sont alors présent sur le site par intermittence.

Tours Fondettes Agrocampus regroupe sur l'ensemble de ces formations (scolaire, apprentissage et continue) **1000 apprenants, dont 200 pour la filière Production Animale.**

Les formations s'articulent autour d'enseignements théoriques et pratiques, ce qui nécessite des locaux de typologies variées (salles banalisées, ateliers de travaux pratiques spécifiques aux différentes formations proposées...). On notera également la présence au sein de l'établissement d'une exploitation agricole, implantée sur le site principal du lycée et sur un site distinct au nord de la commune.

I.I.I.III Présentation du Pôle Eau-Paysage-Agriculture

L'ensemble des apprenants (Lycée, CFA, CFPPA) ont dans leur cursus des modules « Sciences et Techniques des équipements » qui touchent plusieurs domaines : petit et gros machinisme, hydraulique, mécanique... Ces modules visent à réaliser des diagnostics et des réparations sur différents types de matériels.

Chaque structure dispose aujourd'hui d'un atelier.

L'exploitation du lycée utilise un autre atelier pour la réalisation de l'entretien courant des engins.

Enfin, les agents d'entretien et de maintenance du service « Bâtiment et Espaces Verts » dispose d'un atelier dédié.

A chaque atelier sont associés différents espaces de stockage.

Ces ateliers et espaces de stockage sont aujourd'hui répartis dans 5 bâtiments différents, dont certains ne répondent pas correctement aux besoins fonctionnels des usagers ou aux contraintes réglementaires.

L'objectif de l'opération est de regrouper l'ensemble de ces espaces au sein d'un seul bâtiment. Cette nouvelle plateforme permettra de mutualiser certains espaces, de créer des complémentarités et de favoriser les échanges entre les différentes structures et les différentes spécialités.

Un nouveau pôle commun à l'ensemble des structures de l'établissement

Outre l'objectif d'améliorer les conditions d'enseignement des apprenants et les conditions de travail des formateurs, le regroupement des différents ateliers au sein d'un nouveau bâtiment visent à créer un véritable Pôle fonctionnel reconnu et identifié au sein de l'établissement. Au-delà de la mutualisation de certains espaces, il sera l'occasion d'une mise en commun des compétences et des moyens des différentes structures (lycée, CFA, CFPPA, agents...) et visera à créer une zone de convergence pour l'ensemble de l'établissement.